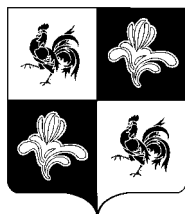


Parlement francophone bruxellois
(Commission communautaire française)



5 juillet 2005

SESSION ORDINAIRE 2004-2005

PROPOSITION DE RÉSOLUTION

**relative à l'éducation à la citoyenneté dans les clubs de football
de la Région de Bruxelles-Capitale**

déposée par Mmes Viviane TEITELBAUM, Françoise SCHEPMANS
et Françoise BERTIEAUX

RAPPORT

fait au nom de la commission de l'Enseignement, de la Formation,
de la Culture, du Tourisme, du Sport et
du Transport scolaire

par M. Ahmed EL KTIBI

SOMMAIRE

1. Exposé de Mme Viviane Teitelbaum, coauteure de la proposition	3
2. Discussion générale.....	4
3. Examen des considérants et du dispositif	9
4. Vote sur l'ensemble de la proposition	11
5. Approbation du rapport	11

Membres présents : MM. Mohamed Azzouzi, Josy Dubié (remplace Mme Céline Delforge), Serge de Patoul, André du Bus de Warnaffe, Ahmed El Ktibi, Mmes Isabelle Emmery, Véronique Jamouille, MM. Alain Leduc, Bertin Mampaka Mankamba, Mmes Caroline Persoons, Olivia P'tito (présidente), M. Joël Riguelle, Mmes Jacqueline Rousseaux, Françoise Schepmans (supplée Mme Marion Lemesre), Viviane Teitelbaum

Membres absents : Mme Céline Delforge (remplacée), Mme Marion Lemesre (supplée).

Ont également participé aux travaux : Mme et MM. les députés Céline Fremault, Denis Grimberghs, Mohammadi Chahid, M. le ministre Emir Kir (excusé pour la première partie des travaux).

Mesdames,
Messieurs,

La commission de l'Enseignement, de la Formation, de la Culture, du Tourisme, du Sport et du Transport scolaire, en ses réunions du mercredi 22 juin et du mardi 5 juillet 2005, a examiné la proposition de résolution relative à l'éducation à la citoyenneté dans les clubs de football de la Région de Bruxelles-Capitale.

M. Ahmed El Ktibi a été désigné en qualité de rapporteur.

1. Exposé de Mme Viviane Teitelbaum, coauteure de la proposition

Mme Viviane Teitelbaum (MR) expose que lors de rencontres sportives entre équipes professionnelles, amateurs ou jeunes, il est de plus en plus courant que des comportements racistes soient véhiculés sans aucune retenue. Ces comportements émanent alternativement des joueurs eux-mêmes, des supporters ou mêmes de responsables sportifs. On a ainsi assisté à des supporters qui émettaient des borborygmes similaires quand des joueurs africains évoluaient sur le terrain.

Récemment, la communauté juive a également été reconnue victime de ces actes racistes, mais c'est chaque semaine quasi, qu'elle est confrontée à ce type de comportements inacceptables.

Les auteures de la proposition sont d'avis que le sport doit rester pour jeunes et adultes, un moment d'échanges, de loisirs ou de compétition professionnelle. On peut tenter d'y exceller, de « battre » l'adversaire, mais toujours dans le respect de l'autre et dans le cadre de règles bien établies.

La citoyenneté et le sport

Les auteures pensent que les différences ne peuvent coexister démocratiquement qu'à condition qu'elles soient fédérées et mobilisées vers un minimum d'objectifs et de codes communs.

La société ne se construira pas sans cohésion sociale et sans l'adhésion de tous et toutes à une culture démocratique fondée sur des valeurs humanistes de respect, d'ouverture vers l'autre, de rejet de la violence, d'égalité des chances et de responsabilité individuelle et collective.

Cette culture nécessite un processus de transmission dynamique et une pédagogie relationnelle pratique qui se construisent de manière continue à l'école, dans la famille mais aussi dans l'environnement immédiat du jeune, comme par exemple le sport.

Selon la définition de la citoyenneté proposée par Fred Constant ⁽¹⁾ on peut distinguer au moins quatre composantes de la notion de citoyenneté.

- Tout d'abord le sport contribue à la promotion de l'identité nationale. C'est la facette la plus évidente et la plus connue. Les délégations nationales représentent symboliquement la nation et leurs victoires, comme parfois leurs déboires, contribuent à cimenter l'appartenance à la communauté imaginée.

Par ailleurs, le sport contribue également aux identités locales. C'est en partie à ce niveau que citoyenneté et cohésion sociale se croisent. La cohésion sociale se construit sur les valeurs partagées et un discours commun de solidarité. De manière générale, les gens doivent avoir l'impression qu'ils participent à une entreprise commune, qu'ils ont les mêmes défis à relever et qu'ils font partie de la même collectivité.

- Ceci amène à une deuxième facette de la citoyenneté : celle des droits, en particulier des droits sociaux et des droits culturels. Or tout se passe comme si, dans le développement des États contemporains, ces droits embrassent un univers de plus en plus vaste et contrasté.

- La troisième dimension de la citoyenneté à laquelle la politique du sport peut contribuer est celle de la participation à la vie de la cité. Preuve en est, l'intense mobilisation d'implication bénévole qu'engendre la multiplication des ligues sportives, des rencontres et tournois divers. Le sport peut être un lieu privilégié d'apprentissage à la participation à la vie de la cité.

- Enfin, la dernière dimension de la citoyenneté à laquelle les politiques du sport pourraient contribuer est celle du développement de qualités morales. En effet, le sens commun proclame que le sport développe le sens du « *fair play* » et de la solidarité, pour ne citer que ces deux exemples.

Initiatives au niveau européen

C'est dans cette optique que la déclaration relative au sport annexée au Traité d'Amsterdam (1^{er} mai 1999) souligne l'importance sociale du sport, et en particulier son rôle de ferment de l'identité et de trait d'union entre les êtres humains.

Pour appuyer cela, le Conseil des ministres européen de la Jeunesse réuni au sein du Conseil du 17 décembre 1999, a adopté une résolution concernant le sport comme élément de l'éducation informelle dans le cadre des programmes de la Communauté européenne en faveur de la jeunesse.

(1) Recteur de l'Université Senghor, Université internationale de langue française, basée à Alexandrie.

2004 a été l'« Année européenne de l'éducation par le Sport » et a soutenu des initiatives destinées à promouvoir les valeurs éducatives et citoyennes liées au sport avec un budget considérable. La Commission européenne a sélectionné et cofinancé 200 projets aux niveaux européen, national et local.

En outre, au niveau européen, le réseau FARE (*Football Against Racism in Europe*) lutte, à travers le football, contre toutes les formes de discrimination dans le sport

Par ailleurs, le 18 juillet 2001, le Comité des ministres du Conseil de l'Europe a adopté une recommandation sur la prévention du racisme, de la xénophobie et de l'intolérance raciale dans le sport.

Ils recommandent « *aux gouvernements des Etats membres, d'adopter une politique et des mesures efficaces destinées à prévenir et à combattre les comportements racistes, xénophobes, discriminatoires et intolérants dans tous les sports* ».

Initiatives au niveau belge

En Belgique, l'Union belge de football a entamé une campagne dans les années '90 intitulée « combattre le racisme dans le football » et différentes initiatives ont été développées avec la collaboration des clubs sportifs. L'Union belge et la FIFA ont travaillé sur les deux thèmes suivants: le racisme dans le football et la discrimination.

Par rapport à ce qui précède, les auteurs de la proposition pensent qu'il est grand temps de pouvoir introduire, en partenariat avec les différents clubs de football de la Région de Bruxelles-Capitale, une initiation à la citoyenneté d'une heure par saison d'entraînement, ciblant les jeunes de 6 à 18 ans.

Par ailleurs, cette initiation pourrait être liée à la lecture de la charte contre le racisme dans le sport, une initiative du ministre, en charge de l'Action sociale, de la Famille et du Sport. Cette charte devrait être distribuée dans tous les clubs sportifs dès la rentrée 2005.

L'U.R.B.S.F.A., l'Union belge de Football, serait le partenaire privilégié et le relais de cette initiative.

2. Discussion générale

M. Mohamed Azzouzi (PS) estime qu'il peut rejoindre les auteurs de la proposition sur le fond, et de façon générale sur certaines idées émises. Il pense en effet qu'il faut toujours réagir à ce type de comportement.

Cependant, ce commissaire émet des réserves sur la forme, et notamment sur le fait que les attitudes racistes soient en

augmentation sur les terrains de sport. Il pense que ces actes et propos ont toujours eu lieu, et ne sont pas un problème nouveau.

Il pense au contraire que les choses se sont améliorées depuis les années '80 où la situation était très tendue. Il estime en effet que la loi Moureaux a eu des répercussions favorables sur cette problématique.

En outre, cet intervenant estime que les problèmes décrits dans les développements de la proposition, existent de la même façon dans les autres sports que le football. Mais c'est en effet le football qui est le sport le plus populaire, le plus médiatisé, le plus connu.

Ce commissaire rappelle ensuite qu'une charte « Carton rouge au racisme et aux discriminations » vient d'être élaborée et signée entre le ministre Emir Kir et le président de l'Union belge de football. Il serait dès lors utile de d'abord connaître les avancées que permettraient cette charte.

M. Azzouzi conclut en répétant que s'il peut marquer son accord sur certaines idées avancées dans la proposition, il faudrait encore préciser le rôle de la Commission communautaire française en termes de compétences dans les matières sportives.

M. André du Bus de Warnaffe (cdH) fait observer également que le ministre Emir Kir s'est engagé à prendre des initiatives par rapport aux attitudes intolérantes dans les clubs de sport, et qu'il a répondu, à plusieurs reprises déjà sur ce sujet.

L'intervenant marque par ailleurs son accord sur le fond : le respect et la dignité sont en effet quelque chose de fondamental, mais pas seulement dans le sport. Ce sont des valeurs qui doivent également être transmises par la famille essentiellement et par l'école.

La particularité du sport est qu'il est mis en avant et donc très visible.

Pour conclure, ce commissaire dit également qu'il souhaite connaître les intentions du ministre Emir Kir avant de prendre position sur le texte de la proposition.

M. Alain Leduc (PS) informe la commission qu'il est également échevin des Sports et président d'un club de football depuis 1994. Son premier acte, lorsqu'il accéda à cette présidence, fut d'aller à l'enterrement d'un jeune homme suite à des échauffourées entre deux équipes. Il prit donc conscience aussitôt de la gravité des problèmes d'intolérance.

Ce commissaire pense que le sentiment d'identité nationale devient très vite du nationalisme, de la haine et donc du danger.

Il ne souhaite donc pas valoriser le 3^{ème} considérant de la proposition, concernant ce sujet.

L'intervenant pense que ce qu'il faut valoriser ce sont les valeurs universelles et le respect de l'identité de chacun.

A son avis, la meilleure façon d'y arriver est de mixer les équipes : il est inutile de constituer des équipes uniquement espagnoles ou maghrébines ... Il faut également associer les jeunes et les seniors, les hommes et les femmes... Le sport permet cela s'il est accompagné d'une politique valorisante.

Mais au-delà des sportifs proprement dit, il faut également conscientiser ceux qui accompagnent les équipes : les parents, les entraîneurs, les dirigeants des clubs. Il faut effectivement que chacun trouve sa place dans cette dynamique.

M. Leduc ne croit donc pas que l'on puisse résoudre ce type de problèmes par la création d'un module de formation. C'est un travail éducatif constant qui, à son sens, permet de travailler en profondeur sur des valeurs d'ouverture.

Mme Jacqueline Rousseaux (MR) dit ne pas se sentir dérangée par la promotion de l'identité nationale : chacun a une identité nationale et peut en être fier sans pour autant rejeter les autres.

Dans un monde uni, il faut savoir qui l'on est, d'où l'on vient et ne pas se sentir de nulle part.

L'intervenante estime que la proposition a énormément de qualités, dont la promotion de la solidarité et le goût de l'effort.

L'union nationale crée un tout dans l'équipe : tous les membres qui la composent font ainsi partie de l'identité du pays dans lequel ils vivent.

En ce qui concerne la proposition de résolution, cette commissaire estime que si le ministre a des projets, les parlementaires peuvent, quant à eux, également faire preuve d'initiative.

Mme Rousseaux rappelle, pour conclure, que la lutte contre le racisme n'est pas l'apanage de certains groupes politiques.

M. Josy Dubié (Ecolo) rappelle, en clin d'œil, que Winston Churchill attribuait sa longévité au fait de ne jamais avoir pratiqué de sport.

En ce qui concerne la proposition, ce commissaire se montre d'accord avec l'intervenant disant que l'identité nationale rejoint vite l'ultranationalisme.

En outre, on peut observer que les grands champions quittent leur pays la plupart du temps.

L'intervenant estime encore qu'en matière sportive, le vers est dans le fruit : le sport est une industrie et pousse les gens à s'affronter même en dehors du terrain.

Il pense également que la solution est de mélanger les équipes de manière à favoriser l'échange et le respect.

En conclusion, ce commissaire ajoute qu'effectivement il serait intéressant d'obtenir des précisions sur les démarches du ministre Emir Kir dans ce domaine.

Mme Viviane Teitelbaum (MR), coauteure, répond à ces diverses interventions en faisant remarquer que si l'Union européenne et l'Union belge de football estiment nécessaire de réagir, c'est bien que le football est le sport qui présente les problèmes les plus importants.

L'auteure de la proposition pense aussi que l'éducation au respect et à la tolérance doit se faire essentiellement au sein de la famille et de l'école. Cependant, il n'est pas à négliger qu'un entraîneur sportif a une autre image auprès des jeunes et qu'il est important que lui aussi véhicule cet esprit d'ouverture.

L'intervenante tient ensuite à souligner que les modules de formation viendraient en renforcement de la Charte élaborée par le ministre en charge du Sport. Car comment les jeunes enfants pourront-ils comprendre le contenu de la Charte, si ce n'est par des adultes qui leur en expliqueront le contenu et l'importance ?

En ce qui concerne la loi Moureaux, l'intervenante précise qu'aucune plainte n'avait été déposée avant 1990.

En outre, la proposition de résolution s'inscrit dans une dynamique de prévention et d'éducation. Son rôle est donc différent de celui d'une loi, qui vise à la répression après les faits.

Pour ce qui est de l'identité nationale, les auteures ne la mettent pas spécialement en avant en tant que telle, mais comme moyen d'intégration. Le sport se fait par quartier et c'est surtout dans cet esprit que la proposition de résolution peut favoriser l'intégration et l'ouverture d'esprit.

M. Ahmed El Ktibi (PS) pense que le sport est un lieu de paradoxe : s'il est bénéfique pour le respect des valeurs communes, il est aussi un lieu de haine (exemple : la catastrophe du Heysel).

Ce commissaire revient sur la notion d'identités nationales : quel en est encore le sens pour des jeunes de la troisième ou quatrième génération ? Comme deux des intervenants précédents, celui-ci estime qu'il vaut mieux encourager la mixité si l'on ne souhaite pas que les identités et les valeurs spécifiques continuent à s'approfondir.

Les modules de formation selon cet intervenant ne seront

qu'une goutte d'eau par rapport au travail que fait l'enseignement, l'éducation permanente et les centres de formation pour les métiers du sport.

Mme Françoise Schepmans (MR) souligne que la question mise en avant dans la proposition est celle de la sensibilisation. Et cette question a déjà été examinée par les organisations sportives internationales (FIFA) ainsi que par les associations internationales pour la lutte contre le racisme (LICRA).

L'intervenante insiste sur le fait que la pratique d'un sport doit contribuer largement à l'apprentissage de la vie sur le terrain. Or, force est de constater que c'est dans les sports de ballon, et particulièrement dans le football que les phénomènes de racisme se développent particulièrement, et ce dans toutes les couches de la population (1 club sur 2 est touché en France).

La question de la compétence ne doit pas être restrictive : c'est à tous les niveaux possibles de pouvoir qu'il faut agir. Cette proposition représente un outil en plus, ce qui n'empêche nullement que d'autres dispositions soient prises à d'autres niveaux de pouvoir.

Cette commissaire termine en soulignant que l'initiation à la citoyenneté par le sport est importante et opportune.

M. André du Bus de Warnaffe (cdH) souscrit aux propos de M. Leduc lorsque ce dernier insiste sur le fait que le travail le plus efficace est celui qui se fait en profondeur sur des situations structurelles.

Ce commissaire estime néanmoins que l'action locale est complémentaire à la réflexion globale : il faut agir le plus souvent possible tout en menant une réflexion à long terme.

Mme Isabelle Emmery (PS) se dit étonnée du contenu de la proposition : pour cette intervenante le sport collectif est porteur de valeurs citoyennes par excellence. La question est donc de comprendre pourquoi les clubs sportifs ont tant de difficultés dans ce domaine. Une des réponses qu'apporte la commissaire est que le droit d'inscription n'est pas accessible à toutes les familles.

Mme Emmery rappelle que dans l'ordonnance déposée au Parlement bruxellois, concernant les infrastructures de proximité, l'objectif était de mettre sur pied des infrastructures de quartier pour créer un accès et des passerelles vers les clubs.

Cette commissaire cite l'exemple de l'école des jeunes du Sporting d'Anderlecht qui s'ouvre fort peu à la mixité de ses équipes et cette ouverture-là, aux populations qui manquent d'accès au sport, est de la responsabilité des clubs.

M. Ahmed El Ktibi (PS) pour faire suite aux propos de l'in-

tervenante précédente, pense que les grands clubs ne sont pas mûrs pour s'ouvrir : ils veulent préserver une identité nationale.

Ce commissaire estime que c'est avec les jeunes que les clubs changeront et iront vers plus de mixité.

Mme Viviane Teitelbaum (MR), coauteure, se dit déçue de l'attitude de la majorité. Sa proposition représente en effet un petit pas vers une amélioration, mais aucun parti ne peut tout faire en un jour.

L'auteure de la proposition dit qu'il faut agir, que la situation ne change pas assez avec les moyens mis en place actuellement. Elle rappelle également que la proposition se veut être un soutien à la Charte proposée par le ministre Emir Kir, charte qui sera elle aussi une goutte d'eau dans cette problématique complexe.

Et enfin elle est d'ores et déjà d'accord de revoir certains termes du texte proposé.

M. Josy Dubié (Ecolo) prend note du fait que l'auteure est prête à revoir le texte de la proposition. Il ne peut, quant à lui, accepter les phrases sur l'identité nationale, qu'il estime être un facteur de division.

M. Alain Leduc (PS), en réponse à l'auteure de la proposition, estime que la discussion ne s'inscrit pas uniquement dans le cadre des rapports majorité/opposition.

Ce commissaire répète qu'il faut arriver à ce que les clubs sportifs aient la volonté d'instaurer un climat d'ouverture et de favoriser la mixité sociale au sein de leurs équipes.

Mme Viviane Teitelbaum (MR) interroge ce dernier intervenant sur la différence qu'il fait entre la proposition de résolution et la charte du ministre quant à leurs objectifs.

M. Alain Leduc (PS) répond que la charte est une déclaration d'intention : elle donne des règles, des directives, des valeurs. L'enjeu de l'introduction de cette charte est que les clubs sportifs élaborent un projet éducatif.

Mme Isabelle Emmery (PS) estime que les enfants ne peuvent pas être racistes. Ce qui peut les rendre tels c'est l'ambiance qu'instaure l'équipe éducative. Ce sont donc bien les adultes qu'il faut toucher.

M. Mohamed Azzouzi (PS) quant à lui, ne se sent pas touché par le terme « identité nationale » tel qu'il est présenté dans la proposition de résolution.

Mme Françoise Schepmans (MR) réagit à certains propos entendus dans la discussion : le manque de mixité dans les clubs sportifs serait dû, telle une fatalité, à des raisons socio-

économiques.

L'intervenante pose la question de savoir qui a participé à la situation d'exclusion socio-économique ? Elle estime que tout ne peut être résolu en arguant de ce seul prétexte.

M. Ahmed El Ktibi (PS), loin de souscrire à l'idée qu'il n'y aurait pas de problèmes, estime néanmoins que les différences qui apparaissent dans la discussion, sont dues à la manière d'appréhender ces problèmes et à la façon de tenter de les résoudre.

Ce commissaire estime qu'il faut aller plus loin en s'attaquant mieux aux raisons profondes des difficultés et moins aux symptômes.

Mme Françoise Schepmans (MR) répond à cet intervenant que la Commission communautaire française n'a pas assez de moyens budgétaires.

M. Ahmed El Ktibi (PS) ajoute encore qu'effectivement les enfants sont malléables et dépendants des adultes.

M. Josy Dubié (Ecolo) pense que la question fondamentale est de cerner les raisons pour lesquelles les gens se replient dans leur quartier. Et ce commissaire estime que les réponses à cette question sont effectivement d'ordres économique, social et de situation de pauvreté.

*
* *

M. Emir Kir, ministre en charge du Sport, informe les commissaires que, suite aux incidents qui ont eu lieu lors du match entre les clubs MACABI et HAREN, et suite aux interpellations de M. Rachid Madrane et Mme Viviane Teitelbaum, il a organisé une vaste table ronde réunissant tous les acteurs concernés par les problèmes de racisme et de xénophobie dans les clubs de football à Bruxelles.

Cette table ronde réunissait l'Union belge de football, l'ensemble des clubs bruxellois, le Centre pour l'égalité des chances, le MRAX (Mouvement contre le racisme, l'antisémitisme et la xénophobie) ainsi que les députés M. Rachid Madrane et Mme Viviane Teitelbaum.

Après une période d'échanges positifs sur la situation et les actions à mener, un groupe de travail fut chargé d'élaborer une charte en 11 points, qui contiendrait les principaux messages à véhiculer via les clubs.

Cette charte (« Carton rouge au racisme et aux discriminations »), signée par les participants à la table ronde et parrainée par des grands noms du monde du football, se veut un vecteur des valeurs de respect et de cohésion et devra être affichée de

façon lisible dans tous les clubs.

Cette charte est destinée à mobiliser tous les intervenants : les jeunes, leurs parents, les entraîneurs, les arbitres, les responsables de clubs et l'Union belge.

Cette charte fut donc la première action issue de cette table ronde.

La deuxième, est une grande manifestation sportive programmée le 27 août 2005. Cette manifestation comprend un grand tournoi ouvert à 48 équipes de jeunes, de 8 à 12 ans, des animations ludiques et des animations pédagogiques organisées par le Centre pour l'égalité des chances.

La troisième action, consiste en l'organisation d'une Coupe du Brabant des minimes en septembre 2005 et la tenue d'une finale en mars 2006. L'Union belge et l'Association des clubs bruxellois (40 clubs) sont partenaires dans cette initiative, ainsi que le Centre pour l'égalité des chances qui l'encadrera par une « animation citoyenne ».

M. Emir Kir, ministre en charge du Sport, insiste encore sur le fait que tous les acteurs ayant une responsabilité dans cette problématique, ont été conviés à la table ronde et sont partenaires dans les actions menées.

Le ministre explique ensuite que ces initiatives de la Commission communautaire française s'inscrivent dans un plan global initié par le ministre de l'Intérieur qui a fait appel au Centre d'égalité des chances pour mener une analyse globale des phénomènes de racisme et de xénophobie dans les stades de football, de façon à pouvoir élaborer des propositions et un plan d'action qui concerneraient tant le niveau fédéral que communautaire et régional. Une demande de soutien financier a été adressée à la Loterie nationale et la Fondation Roi Baudouin.

M. Emir Kir, ministre en charge du Sport, en vient ensuite à la proposition de résolution proprement dite en reconnaissant que si l'intention est certes louable, elle arrive un peu tardivement. En effet, aujourd'hui une action large et concertée est menée par le gouvernement et tous les partenaires dont il a été question plus haut : c'est donc l'heure de laisser se développer cette action qui devra ensuite être évaluée.

Le ministre ajoute encore que si des modules de formation n'ont pas été mis sur pied en tant que tels, l'objectif de formation est rencontré sous une forme différente.

M. Bertin Mampaka Mankamba (cdH) se dit satisfait des initiatives lancées par le Gouvernement, de même qu'il se réjouit des mesures très fermes prises par la Ville de Bruxelles suite aux incidents dont il a été question dans la discussion et dans les développements de la proposition.

Ce commissaire estime que la charte est une bonne réponse

générale aux problèmes que connaissent les clubs (220 pour la Ville de Bruxelles), mais que dans une situation particulière, un module de formation pourrait également se justifier (au cas par cas).

L'intervenant pense qu'au-delà de ce type d'initiatives, il faudrait également mener des actions. En effet, dans la mesure où tous les clubs dépendent d'autorités locales, celles-ci devraient être encouragées à prendre également des mesures répressives quand cela est nécessaire : sans aucune sanctions, les actes ou paroles discriminatoires continuent d'exister. Parallèlement le ministre pourrait soutenir les actions positives menées par les autorités locales : en décernant un prix récompensant un comportement exemplaire, ou en faisant écho auprès du ministre de l'Intérieur du comportement positif de tel ou tel club, par exemple.

Mme Françoise Schepmans (MR) se dit satisfaite d'avoir entendu les propos du ministre en charge du Sport. Cette commissaire pense que le sport est un excellent vecteur de citoyenneté si les choses sont pensées en ce sens, si la cohésion sociale est bien organisée et respectée.

L'intervenante se félicite des initiatives prises par le gouvernement et estime que la proposition de résolution va dans le même sens, est complémentaire et s'inscrit dans la durée au contraire des actions précitées qui sont plus ponctuelles. Elle pense que la proposition de résolution a dès lors sa place dans le programme mis sur pied par le ministre.

Mme Schepmans estime en outre que des initiatives peuvent être prises également par les parlementaires de tous les niveaux de pouvoir.

Mme Véronique Jamoulle (PS) remercie le ministre pour ses initiatives et insiste sur le fait que les actes de racisme et de xénophobie sont d'autant plus inacceptables lorsqu'il s'agit de jeunes.

L'intervenante pense que l'éducation à la citoyenneté est un travail de chaque instant, auquel tendent les initiatives décrites par le ministre et issues de larges tables rondes comprenant tous les acteurs du football bruxellois.

Cette commissaire ajoute que la solution des modules n'est pas la meilleure : ils sont trop courts et il est très difficile des les imposer et de surveiller leur organisation. Ce type de solution a déjà été longuement discuté à la Communauté française dans le cadre de l'éducation à la citoyenneté dans les écoles.

Mme Isabelle Emmery (PS) estime que l'intervention précédente résume la position socialiste. La solution préconisée dans la proposition de résolution n'est pas assez large.

Les initiatives du ministre ont été acceptées par tous les partenaires du monde sportif : il faut donc poursuivre les objectifs de la charte et peut-être renvoyer les modules d'ap-

prentissage à la citoyenneté vers l'école.

Mais au-delà de la discussion sur la proposition proprement dite, cette commissaire estime qu'il faut rendre le sport accessible à tous, et pour ce faire, ouvrir des infrastructures sportives dans les quartiers, et créer des passerelles vers les clubs.

Et l'intervenante conclut en disant qu'elle rejette cette proposition dans le souci d'aller plus loin d'une part, et de laisser travailler le ministre, d'autre part.

Mme Caroline Persoons (MR) quant à elle, pense que les parlementaires pourraient donner un appui, une dimension particulière à cette charte, comme ils l'ont fait pour la reconnaissance de l'autisme par exemple. Si certains députés sont intéressés par ce sujet, elle propose la formation d'un groupe de travail au sein de la commission.

M. Emir Kir, ministre en charge du Sport, répond que toutes les composantes ayant des responsabilités dans ce domaine ont joué leur rôle : les communes, qui sont les pouvoirs subsidiaires, la Ville de Bruxelles, qui a réagi avec fermeté ainsi que le gouvernement. Mais tous les adultes ont un rôle essentiel dans l'apprentissage de la citoyenneté : les arbitres notamment, les supporters (à qui effectivement un prix pourrait être décerné) et bien sûr, les parents, avant même que les enfants fréquentent l'école et les clubs sportifs.

En réponse à Mmes Françoise Schepmans et Caroline Persoons, le ministre rappelle que les parlementaires ont été associés aux tables rondes et aux initiatives qui en ont découlé : Mme Viviane Teitelbaum et M. Rachid Madrane ont été invités mais n'ont pas évoqué à ce moment-là la possibilité d'organiser des modules de formation.

Le ministre fait remarquer encore qu'au niveau européen la charte a également été adoptée et qu'elle va être simplifiée pour les petits. Si la charte ne concerne actuellement que les clubs de football c'est qu'il y avait une urgence, mais elle pourrait s'étendre à d'autres sports.

M. Serge de Patoul (MR) estime, et le travail européen de réflexion en atteste, qu'il faut faire avancer la réflexion globale et qu'il serait intéressant que le parlement puisse prendre une position. Il s'agit en effet d'une cause commune à tous et le parlement peut être une caisse résonance dans cette problématique. L'intervenant soutient dès lors la proposition de constituer un groupe de travail.

M. Joël Riguelle (cdH) estime que la proposition de l'intervenant précédent pourrait être intéressante, et que pendant que le ministre mène à bien ses projets, un travail de réflexion pourrait s'ouvrir sur le sport et l'éthique.

Mme Isabelle Emmery (PS) ne voit pas l'intérêt d'un tel

groupe de travail dans la mesure où le ministre a annoncé une simplification de la charte pour les enfants et son élargissement à d'autres disciplines.

M. Joël Riguelle (cdH) souhaite dans ce cas que le texte soit présenté par le ministre à la rentrée.

M. Emir Kir, ministre en charge du Sport, répond que la simplification de la charte a été prise en charge par un groupe de travail : cette charte existe donc. Par contre, pour l'étendre à d'autres disciplines sportives, il faut commencer le travail par la consultation et la concertation avec les acteurs de ces disciplines.

Mme Olivia P'tito, présidente, propose un vote sur le renvoi à un groupe de travail.

M. Mohamed Azzouzi (PS), estime que la commission a sollicité la présence du ministre pour être informée de ses projets, de ses initiatives, de ses actions C'est maintenant chose faite, et il faut attendre le bilan de cet ensemble d'actions et l'élargissement à d'autres disciplines sportives.

Mme Françoise Schepmans (MR) propose de suspendre l'examen de la proposition de résolution et de faire preuve de vigilance par rapport à l'impact de la charte et des actions menées par le gouvernement.

Mme Olivia P'tito, présidente, propose un vote sur la suspension de l'examen de la proposition.

Mme Isabelle Emmery (PS) propose d'inviter le ministre dès la rentrée.

M. Joël Riguelle (cdH) propose d'accepter la proposition de Mme Françoise Schepmans de suspendre la proposition jusqu'en 2006, et invite les commissaires à rester unis par rapport à la problématique qui est en cause.

Mme Françoise Schepmans (MR) affirme que le groupe MR ne demandera pas la réouverture de la discussion avant plusieurs mois.

M. Ahmed El'Ktibi (PS) estime qu'il faut attendre au moins un an, de façon à ce qu'une première évaluation puisse avoir lieu sur les actions entreprises. Il faut donner le temps au ministre que son travail puisse produire ses effets.

Ce commissaire pense que les débats ont été intéressants, mais qu'à l'issue de ceux-ci il apparaît que la proposition de résolution est obsolète dans la mesure où le travail accompli par le ministre va plus loin.

M. Bertin Mampaka Mankamba (cdH) estime quant à lui que l'intérêt d'un groupe de travail serait l'élargissement de la charte à d'autres secteurs sportifs, mais que pour l'heure il faut

laisser travailler le ministre tout en restant attentif aux modalités pratiques qu'il proposera.

M. Mohamed Azzouzi (PS) propose le retrait de la proposition et le respect de l'agenda du ministre qui a fourni assez d'éléments aux commissaires.

Mme Isabelle Emmery (PS) propose de voter sur le retrait de la proposition et suggère d'attendre l'évaluation de l'action du ministre pour créer éventuellement un groupe de travail.

M. Joël Riguelle (cdH) engage à la prudence face à un débat qui risque de diviser les commissaires.

Mme Olivia P'tito, présidente, met au vote la suspension de l'examen de la proposition.

La suspension est rejetée par 6 voix contre et 3 voix pour.

La discussion générale est close.

3. Examen des considérants et du dispositif

Un amendement est déposé par Mmes Caroline Persoons, Françoise Schepmans et M. Serge de Patoul visant à modifier le titre.

Amendement n° 1

Modifier le titre actuel en « *Proposition de résolution relative à l'éducation à la citoyenneté, à la promotion des valeurs éthiques et du fair-play dans le sport* ».

Justification

Elargissement de la résolution à d'autres sports

M. Mohamed Azzouzi (PS) estime que par cet amendement, le débat qui a eu lieu sur le football se vide de sens.

M. Serge de Patoul (MR) pense que le changement du titre va plutôt dans le sens de la discussion qui a précédé.

L'amendement n° 1 est adopté à l'unanimité des 9 membres présents.

Mme Isabelle Emmery (PS) annonce que le groupe PS votera favorablement pour les considérants de la proposition, mais rejettera le dispositif.

M. Joël Riguelle (cdH) informe la commission qu'il prendra la même attitude.

Mme Caroline Persoons (MR) aurait préféré suspendre les

travaux et regrette ce clivage entre majorité et opposition.

Mme Isabelle Emmery (PS) déplore les propos de l'interlocutrice précédente.

Mme Caroline Persoons (MR) rappelle que le groupe MR a été le premier à proposer la suspension des travaux.

M. Serge de Patoul (MR) en réponse à ces interventions réitère le fait que le parlement peut être une caisse de résonance positive, mais que dans le cas du vote qui se prépare, l'effet sera contraire à celui escompté.

M. Joël Riguelle (cdH) demande une nouvelle fois au MR de retirer le texte, quitte à le réintroduire plus tard lorsqu'une évaluation aura eu lieu, voire lorsqu'un groupe de travail aura été réuni. Il estime que le clivage par rapport au texte est grave et souhaite une solution consensuelle, pour y revenir plus tard.

Mme Françoise Schepmans (MR) souhaite que la principale auteure, qui ne pouvait être présente, puisse prendre attitude sur un retrait éventuel de la proposition.

Mme Olivia P'tito, présidente, attire l'attention des commissaires sur la proposition qui a été faite à plusieurs reprises aux auteures, qui vise à retirer le texte et à laisser le temps au ministre de mener les actions (entamées) qu'il vient de présenter. La présidente ajoute qu'ensuite, rien n'empêcherait les commissaires de réunir un groupe de travail sur la base d'une évaluation de ces actions et de revenir alors partiellement aux propositions formulées dans la résolution. Elle conclut en disant que cela éviterait ce clivage et pourrait être plus constructif.

Mme Françoise Schepmans (MR) fait observer que les discussions avaient déjà été suspendues lors de la première réunion, en raison de l'absence du ministre.

M. Joël Riguelle (cdH) réitère sa suggestion de retrait du texte par le MR.

Mme Caroline Persoons (MR) fait observer que la demande de suspension faite par son groupe, avait été proposée dans cet esprit.

Mme Françoise Schepmans (MR) abonde dans ce sens en répétant que son groupe ne demanderait la reprise de la discussion qu'après évaluation des actions du ministre.

M. Joël Riguelle (cdH) suggère que le MR retire la proposition pour en modifier le texte afin de l'élargir à d'autres sports, comme le nouveau titre le suggère déjà.

Mme Olivia P'tito, présidente, interroge la commission sur la possibilité de retirer le texte, de convenir d'un rendez-vous avec le ministre en janvier 2006 et de réfléchir ensuite à

l'opportunité de former éventuellement un groupe de travail.

Mme Françoise Schepman (MR) répond que l'auteure principale de la proposition ne pourrait prendre position sur cette suggestion sans avoir eu connaissance des débats.

M. Serge de Patoul (MR) trouve regrettable d'entraîner la commission vers les votes. La procédure de suspension permettrait d'arriver à un consensus.

M. Joël Riguelle (cdH) fait observer que lors d'un autre débat sur un sujet sensible, la décision fut de suspendre les travaux afin que des discussions informelles puissent avoir lieu.

M. Emir Kir, ministre en charge du sport, insiste sur le fait que les débats qu'il a initiés lors des tables rondes furent très ouverts, que les décisions ont été prises en concertation avec tous les acteurs et que c'est ce moment que choisit Mme Teitelbaum pour introduire une proposition sur le même sujet. Quel en est le but ?

Mme Olivia P'tito, présidente, met au vote le titre amendé.

Le titre tel qu'amendé est adopté à l'unanimité des 8 membres présents.

Les premier et deuxième considérants sont adoptés à l'unanimité des 8 membres présents.

Au troisième considérant un amendement est déposé par Mme Caroline Persoons et consorts.

Amendement n° 2

Dans la proposition de résolution, le 3^{ème} considérant est supprimé.

Justification

Cet amendement découle de la volonté de supprimer la référence au nationalisme dans le texte de la proposition de résolution.

L'amendement n° 2 est adopté à l'unanimité des 8 membres présents.

Les quatrième, cinquième, sixième, septième et huitième considérants sont adoptés à l'unanimité des 8 membres présents.

Un amendement est déposé par Mme Caroline Persoons et consorts, visant à ajouter un nouveau considérant.

Amendement n° 3

Après les considérants, ajouter « *Vu la charte européenne du sport et le code éthique du sport, publiés par le Conseil de l'Europe* ».

Justification

Cet acte législatif est une référence.

L'amendement n° 3 ainsi que le texte du nouveau considérant est adopté à l'unanimité des 8 membres présents.

Un amendement est déposé par Mme Caroline Persoons et consorts au premier tiret du dispositif visant à le modifier.

Amendement n° 4

Remplacer les mots « *de football* » par le mot « *sportifs* ».

L'amendement n° 4 est rejeté par 6 voix contre et 2 voix pour.

Les deuxième, troisième et quatrième tirets sont rejetés par 6 voix contre et 2 voix pour.

Un amendement est déposé par Mme Caroline Persoons et consorts visant à ajouter un cinquième tiret au dispositif.

Amendement n° 5

Ajouter un 5^{me} tiret : « *– encourager la remise de récompenses et mérites sportifs liés au respect des valeurs éthiques et de la citoyenneté* ».

Justification

Il faut promouvoir les valeurs éthiques chez les jeunes comme chez les moins jeunes, la remise des mérites y contribuera.

L'amendement n° 5 est rejeté par 6 voix contre et 2 voix pour.

4. Vote sur l'ensemble de la proposition

L'ensemble de la proposition de résolution est rejetée par 6 voix contre et 2 voix pour.

5. Approbation du rapport

A l'unanimité des 8 membres présents il est fait confiance à la présidente et au rapporteur pour la rédaction du rapport.

Le Rapporteur,

Ahmed EL KTIBI

La Présidente,

Olivia P'TITO

